

Arrêté portant modification de l'arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale,
du 22 mars 1983;

sur la proposition de son président,

arrête:

Article premier L'arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat est modifié comme suit:

L'annexe est modifiée conformément à la version ci-jointe.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 15 août 2008.

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le 13 août 2008

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
R. DEBÉLY

Le chancelier,
J.-M. REBER

Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF)

Secrétariat général

Office d'organisation
Office de la politique familiale et de l'égalité

Service de la justice

Greffe des tribunaux, du ministère public, des juges d'instruction et des autorités régionales de conciliation
Office cantonal de la population
Bureau des créances judiciaires
Bureau des frais de justice

Service pénitentiaire

Office d'application des peines
Prison de la Chaux-de-Fonds
Etablissement d'exécution des peines de Bellevue
Etablissement d'exécution des peines La Ronde

Service de probation

Police cantonale

Service de la sécurité civile et militaire

Affaires militaires et commandant d'arrondissement
Taxe d'exemption de l'obligation de servir
Protection de la population, protection civile et feu

Service financier

Comptabilité
Office du contentieux général
Bureau des assurances

Service des contributions

Office de taxation des personnes physiques
Office de taxation des personnes physiques indépendantes
Office de taxation des personnes morales et de révision
Office de contrôle et des tâches spéciales
Office des impôts immobiliers et de succession
Office de l'impôt anticipé
Office de l'impôt à la source
Office de perception

Service juridique

Service des ressources humaines

Office de la formation continue

Service informatique de l'entité neuchâteloise

Bureau de gestion des bases de données

Administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel

Service de la gérance des immeubles

Service des communes